GROUPE Fortis immo PARIS

HONORAIRES RELATIFS À LA GESTION LOCATIVE - PARIS ÎLE DE FRANCE

A COMPTER DU 01/08/2026

Prestations comprises dans les taux de Gestion	Inclus	Prestations non incluses
Mise en place du mandat de gestion	✓	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	✓	
Délivrance des quittances et reçus	✓	
Révision des loyers	✓	
Réception de tous les documents émanant du syndic	✓	
Transmission documents relatifs à la copropriété (convocation et PV) établis par le syndic	✓	
Apurement des charges + Taxe Ordure Ménagère	✓	
Tenue de la comptabilité propriétaire	✓	
Reddition mensuel des comptes	✓	
Etablissement et envoi des éléments relatifs pour l'Aide à la Déclaration des revenus fonciers	✓	
Déclaration des revenus patrimoniaux complète sur votre demande		360 €
Aide à la déclaration des revenus patrimoniaux	✓	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	✓	
Gestion des interventions en cas d'incident	✓	
Demande de devis pour travaux	✓	
Présentation de devis soumis à l'accord du propriétaire	✓	
Réparations urgentes inférieures ou égale 300€ TTC	✓	
Suivi des travaux (pour des travaux dont le montant dépasse 4 000 € TTC)		2.5% du montant des travaux
Gestion sinistres : déclaration sinistres, représentation propriétaire en expertise, établissement devis et suivi travaux, encaissement indemnités et reversement après contrôle		180 €
Gestion des sinistres assurance/syndic	✓	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	
Envoi du dossier à l'assurance loyer impayé	✓	
Suivi des contentieux (en cas de litige, l'administrateur consultera le Propriétaire avant d'engager toute procédure judiciaire)	✓	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)		Forfait suivi administratif contentieux (180€)
Délivrance de congés pour reprise ou pour vente (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	✓	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	✓	
Pré-visite de l'appartement avant le départ du locataire	✓	
Contrôle de l'état des lieux de sortie	✓	
Décompte lors du départ du locataire	✓	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	✓	
Réception et information des locataires	✓	
Règlement des appels de fonds et factures fournisseurs	✓	
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles auprès de tiers (commission de conciliation, procédure, conseil juridique) (taux horaire)		Heures ouvrables 72€/h TTC au delà 96€/h TTC
Assurance loyer Impayé		1,90% TTC des loyers CC
Etablissement avenant de bail d'habitation		240€
Représentation éventuelle aux assemblées générales (heures ouvrables / Au-delà TTC)		Heures ouvrables 72€/h TTC au delà 96€/h TTC
Accès extranet des comptes propriétaires		**OFFERT**
HONORAIRES FORFAITAIRES DE GESTION HABITATION **% du loyer charges comprises**		**7.5% HT (9% TTC)**

NATHALIE NACCACHE

Fortis Immo Paris - Siège social 60 Boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS. SARL au capital de 40 000 € - SIREN 352 594 790 RCS Paris - CPI : 7501 2015 00000 1964 CCI Paris Île de France Garantie financière GALIAN SMABTP N° 110481N - T : 1 400 000 €
Code APE 6831 Z

fortisimmo.fr - contact@fortisimmo.fr

TRANSACTION
TERTIAIRE - VIAGER - LUXURY - NEUF
Centre d'Affaires
3 Passage du Grand Cerf 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 80 70 20 20

LOCATION - GESTION
60 bd de Sébastopol 75003 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 54 12 00

COURTAGE
3 Passage du Grand Cerf 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 80 70 20 20